



## Conseil pour le droit de visite quand on habite loin

Par **erual**, le **15/03/2008** à **22:02**

bonjour,

je suis séparée depuis décembre 2005 du père(antillais) de ma fille qui a 5 ans bientôt. Je réside en France à Tours. Nous nous sommes séparés car il me trompait et j'étais(d'ailleurs je suis toujours) en dépression.

Il est venu en juillet 2006 voir sa fille 15 jours(je lui ai laissé mon appartement et suis allée m'installer chez ma mère.) Il me réclamer tout le temps de l'aide pour "occuper sa fille" prétextant qu'il n'était pas de la région.

Depuis, j'ai conservé le lien entre eux en installant une web cam et une adresse sur messenger pour qu'ils se "voient".

Aujourd'hui, c'est à dire presque 2 ans plus tard, il veut la prendre en vacances cet été 1 mois en martinique.

Je trouve qu'elle est trop petite, et que cela fait trop longtemps qu'il ne se sont pas vu réellement, et je pense qu'il serait mieux que ce soit lui qui vienne.

De plus, il a une nouvelle femme et un nouveau bébé dont il ne parle jamais à ma fille sur messenger; il ne lui a pas présenté. C'est, à mon avis, beaucoup de chose à assumer pour une petite fille de 5 ans: partir loin, 1 mois, et rencontrer plein de gens qu'elle ne connaît pas (y compris son papa qu'elle n'a pas vu depuis 2 ans).

Que dois-je faire pour le raisonner? ou pour qu'il ne fasse rien sans mon consentement?

Merci de me répondre, je suis perdue.

melle Bouchaud

Par **franoisine**, le **16/03/2008** à **00:04**

bonsoir, vous avez raison de ne pas imposer cela à votre fille cela serait trop long pour elle! lui avait vous dit tout cela! si, oui, qu'en pense t-elle? bien sur, vous ne devez pas non plus accepter qu'elle reste longtemps là-bas dans un nouveau contexte familial qu'elle ne connaît pas! le mieux est de prendre un avocat qui fera une requête urgente auprès du juge, soit avant les vacances! Si vos ressources sont faibles, vous bénéficierez de l'aide juridictionnelle totale ou partielle! bon courage, à bientôt!!!!!!!!!!!!!!